



Commune d'Abriès-Ristolas
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 25 janvier 2023
Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier, à 20h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 18 janvier 2023

Étaient présents : Carine Audier-Merle, Joël Gauche, Florent Buès, Chrystelle Cerutti, Charles Lacroix, Nicolas Crunchant, Nicolas Tenoux, Dominique Lepas, Philippe ribot, Marie-Hélène Farouze.

Était excusé : Florian Bourcier.

Étaient absents : Pauline Roux, Philippe Boulet, Alexandre Rénié, Emmanuel Miegge.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance : Marie-Hélène Farouze

2 – Approbation du compte rendu de séance du 23 décembre 2022 :

Le compte-rendu de séance du 23 décembre 2022 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3 – Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition foncière des bâtiments de l'ancienne maison d'enfants de Val Pré Vert au titre du fonds verts « recyclage foncier – axe 3 » :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 20220509-05 du 9 mai 2022 et n° 20221018-08 du 18 octobre 2022 décidant de l'acquisition par la Commune d'une partie des bâtiments de l'ancienne Maison d'enfants dite de Val Pré Vert (Bât. Myrtilles ; Chamois , Le Kiosque) et des parcelles attenantes formant l'îlot de propriété cadastrée en section AC, parcelles 457, 458, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 518,519, 520, 521, 522, 523 et 675, pour un montant total de 300 000 €.

Le Maire explique que le « Fonds Vert » annoncé pour 2023 par le Gouvernement est organisé autour « trois axes ». L'acquisition foncière des 3 bâtiments du Centre de Val Pré Vert entre dans le cadre des projets de « recyclage d'une friche » de l'axe 3 du Fonds Vert et pourrait être éligible à celui-ci

En effet, les bâtiments sont délaissés depuis de nombreuses années et leur réhabilitation permettra la création de logements sociaux, de logements saisonniers, le transfert des bâtiments administratifs de la Mairie et la création de locaux pour le tissu associatif.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

Conseil Municipal du 25 janvier 2023

Commune d'Abriès-Ristolas

DÉPENSES		RECETTES	
Acquisition des 3 bâtiments de Val Pré Vert (<i>Myrtilles, Chamois, Le Kiosque</i>)	300 000,00 € HT	Etat (Fonds Vert – Axe 3) [80 %]	262 800,00 € HT
Frais notariés	28 500,00 € HT	Commune [20 %]	65 700,00 € HT
Montant total	328 500,00 € HT	Montant total	328 500,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré approuve par 10 voix pour le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert « Recyclage foncier », pour l'acquisition foncière des 3 bâtiments (*Myrtilles, Chamois, Le Kiosque*) de l'ancienne Maison d'Enfants dite de Val Pré Vert.

4 – Questions diverses :

4.1 – Information sur les restes à réaliser de l'exercice 2022 :

Charles Lacroix donne une information concernant les restes à réaliser de l'exercice 2022, soit 1 358 339,50 € en dépenses d'investissement. Il expose les dépenses d'investissement qui n'ont pas été réalisées.

Une discussion s'engage à propos d'un programme concernant un projet d'aménagement de sentiers VTT électriques. MH Farouze propose de se joindre à Florian Bourcier pour démarcher auprès de bureaux d'études.

4.2 – Retour des représentants de la commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc...) :

- Queyras Passion : projet de réfection de la chapelle du Villard : discussion autour de ce projet. Les membres du conseil Municipal préféreraient donner priorité à d'autres projets comme la montée au Calvaire, le four banal du Roux, le canal suspendu de l'Echalp.
- Retour de la réunion avec M. Gruzza pour le futur lotissement Hannibal : 24 000 € sont estimés pour la viabilisation des 7 lots dont les surfaces seront de 260m² à 360 m² par parcelle. Le terrain sera évalué aux environs de 35 000 €
- A ce jour, 5 candidatures ont été déposées pour le poste de secrétaire de mairie, les dossiers seront étudiés très rapidement et une sélection à partir des CV et des lettres de motivation permettra de programmer des entretiens dans la seconde semaine de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.